



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2018

Présents : Luc SENGLER, Patricia REINGPACH, Bruno GAUCHON, Marie Joséphe RABBE Laurence CARDOT, Aurélie NOEL, Philippe REGNAULT, Luc JACQUEY, John GARNIER, Thomas COUCHE, Josiane MULLER, Didier VILTET, Michelle HOSOTTE, Michel TRITRE

Absences excusées :

Romain CHATTON a donné pouvoir à Michel TRITRE
Colette COLLILIEUX a donné pouvoir à Laurence CARDOT
Isabelle REGNAULT a donné pouvoir à Philippe REGNAULT
Thierry LOEHLE
Margot FRICK

Madame Marie-Josèphe RABBE a été nommé secrétaire de séance.

A 20h00, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Nathalie LAPOUGE, conseillère municipale d'opposition l'a informé de sa volonté de démissionner et qu'il a accepté cette démission à la date de réception du courrier soit le 23 février 2018.

Madame Margot FRICK est donc installée comme nouvelle conseillère municipale.

Ayant à son tour informé le maire par mail de son choix de démissionner, il lui a été demandé de nous faire parvenir un courrier daté et signé de sa main comme l'exige la procédure. La date de réception de ce courrier vaudra date de démission.

Didier VILTET demande à éclaircir un point avant de débiter la séance. Il souhaite revenir sur son vote du 15-09-2017 favorable à la distribution du magazine municipal par la Poste. Aujourd'hui il ne se dit plus favorable étant donné que seul le magazine communal a été distribué et qu'il s'est chargé seul de la distribution du magazine de la CCRC qui devait lui aussi être distribué via la Poste. Il craint qu'il ne s'agisse en fait que d'une volonté de la part des élus de ne plus se charger de la distribution. Bruno GAUCHON tient à lui répondre que c'est totalement faux et qu'il ne s'agit que d'un souci d'organisation et de mise en place entre chaque intermédiaire qui a rendu impossible la distribution des 2 magazines en même temps par voie postale.

Monsieur le Maire tient ensuite à faire un point sur les dossiers en cours.

Tout d'abord, les travaux de l'école maternelle ont débuté pendant les vacances d'hiver, la classe de grande section a été traitée : isolation des rampants, remplacement des faux plafonds acoustiques, remplacement des baies vitrées, remise en peinture des murs et des gaines de VMC, remplacement de l'éclairage par des luminaires économes en énergie. Les baies vitres de la salle de motricité ont été partiellement remplacées.

Lors des prochaines vacances, la classe de petite section sera en travaux, conformément au planning prévisionnel. Des investigations ont aussi été menées sur la toiture de l'extension durant ces vacances suite à des fuites répétées lors de fortes pluies depuis plusieurs années. Les fuites viennent manifestement de points de corrosion du zinc par des clous sous-jacents. Des devis sont en attente pour traiter cette toiture qui ne faisait pas partie du marché initial de travaux.

Par ailleurs nous avons obtenu, suite à notre demande, une subvention supplémentaire de 10 800 € pour ces travaux de rénovation de la part du conseil départemental

Dans un autre registre, Monsieur le Maire tient à souligner le succès de la troisième édition de la « semaine sans télé » et à féliciter Patricia Reingpach et son équipe de bénévoles ainsi que toutes les associations ayant contribué à ce succès.

Enfin, le 10 février 2018, une messe en l'église Saint Pancrace, sous l'égide de l'archevêque de Besançon a été donnée afin de bénir l'orgue restauré. Monsieur le Maire remercie encore tous les donateurs et les bénévoles ayant pris part à cette belle restauration. Un beau reportage a été réalisé par FR3 qui a fait le déplacement à Plancher-Bas.



Monsieur le Maire demande si le précédent compte rendu appelle des remarques et si quelqu'un souhaite une relecture. Personne n'a de remarque à faire. Michel TRITRE précise qu'il n'était pas présent à la dernière réunion et qu'il ne se positionne pas.

Le compte rendu de la réunion du 18 décembre est validé à la majorité (M TRITRE s'abstient).

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Travaux rue de l'Ecluse : choix d'une entreprise suite à la CAO
- Création d'un parking et d'un terrain multi activités : choix d'une entreprise suite à la CAO
- Choix d'une entreprise pour les travaux de réparation de voiries
- Choix d'une entreprise pour les travaux d'accès PMR à l'église
- Création d'un poste d'animateur
- Point sur le service périscolaire du mercredi à partir de la rentrée de septembre 2018
- Approbation du compte de gestion de la trésorerie : exercice 2017
- Approbation du compte administratif : exercice 2017

En « questions diverses » le maire propose l'ajout de 2 points :

- Les travaux de réfection de la sous face du parvis et des infiltrations dans le bar de la salle des fêtes suite à la tempête
- La pose d'un abri bus à l'arrêt du canal.

Les membres du conseil municipal acceptent par 14 voix + 3 pouvoirs d'ajouter les 2 points proposés en « questions diverses ».

① TRAVAUX DE LA RUE DE L'ECLUSE : Choix d'une entreprise suite à la CAO

Monsieur le Maire rappelle comme déjà annoncé à plusieurs reprises, que la municipalité souhaite poursuivre son action sans précédent sur les voiries et dans ce cadre, elle souhaite reprendre complètement la chaussée de la rue de l'Ecluse qui a notamment beaucoup souffert après les travaux du barrage sur le Rahin. Etant donné la typologie de la voie, la densité de l'habitat qui s'y trouve et l'importance du trafic quotidien, la municipalité a établi un projet de réfection de la chaussée avec une solution en enrobé. C'est sur cette base qu'une consultation a été lancée. La CAO qui s'est réunie le 21-02-2018 a ouvert les 3 offres reçues de : ROGER MARTIN – EUROVIA et COLAS. Après analyse, la CAO préconise de retenir la société COLAS qui est la mieux-disante.

Michel TRITRE fait une remarque concernant le mauvais état de l'assise de cette chaussée. Monsieur le Maire répond qu'aucune des entreprises qui se sont rendues sur place n'a fait état de ce fait.

Le Maire propose de passer au vote :

POUR : 14 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Le choix de la CAO est validé et la société COLAS est retenue à l'unanimité pour les travaux de réfection de la rue de l'Ecluse pour un montant de 26 755.00 € HT ; les sommes seront inscrites au BP 2018 et le maire est autorisé à signer la commande des travaux.

② CREATION D'UN PARKING et D'UN TERRAIN MULTI SPORT : choix d'une entreprise suite à la CAO

Le Maire, comme déjà annoncé à plusieurs reprises, informe que la municipalité souhaite poursuivre sa politique d'investissements au service de la population et c'est en ce sens, et en concertation avec le conseil municipal des enfants (dont ce sera le second grand projet) qu'il a été décidé de réhabiliter la partie arrière de la place de la liberté en :

- créant un parking au plus proche de la maison Brassens
- créant un terrain multisports ouvert à tous et qui pourra aussi beaucoup servir aux élèves des écoles d'où la nécessité d'avoir des couloirs de course à pied.



Un appel d'offres a donc été lancé ; il est composé de 2 lots :

- Lot n° 1 : aménagement du parking et de la structure destinée à recevoir le terrain de sport avec en option la fourniture et la pose d'un PAV (insonorisé) pour le verre. Pour ce lot 2 offres ont été reçues : la société ROGER MARTIN et la société COLAS
- Lot n° 2 : Fourniture et pose d'un terrain multi activités en inox et caillebottis galvanisés d'environ 300 m2. Pour ce lot 2 offres ont été également reçues : la société CASAL SPORT qui propose aussi une variante légèrement plus petite (268 m2 contre 294 m2) mais de même qualité et la société PROTEC SPORT.

Pour le lot n° 1 : la CAO a retenu à l'unanimité l'offre de la société ROGER MARTIN (avec les options : bordures en granit et non pas en béton et le PAV enterré pour le verre) pour un montant total de 45 332.98 € HT.

Après présentation des différentes offres, et du tableau d'analyse de la CAO, le Maire propose de passer au vote :

POUR : 14 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Le choix de la CAO est validé et la société ROGER MARTIN est retenue à l'unanimité pour le lot n° 1 : création d'un parking et d'un terrain multisport. Les sommes seront bien entendu inscrites au BP 2018 et le maire est autorisé à signer la commande des travaux et tous les documents en rapport.

Pour le lot n° 2 : la CAO a retenu à l'unanimité l'offre de la société CASAL SPORT (avec les options gazon synthétique et panneau de basket extérieur). La CAO précisant que le choix entre les deux surfaces (268m2 et 294 m2) soit débattu en conseil. Il ressort de la discussion, que la différence en surface est insignifiante en termes de jouabilité alors qu'en terme de coût elle permettrait d'agréments l'espace (avec l'économie réalisée) par d'autres éléments ludiques tels que tables de pique-nique, table de ping-pong ou autres agrées.

Thomas COUCHE tient à noter que le choix d'un gazon synthétique n'est pas judicieux. Didier VILTET quant à lui parle des risques au niveau de la santé, suite à une émission passée récemment dans les médias télévisés.

Le Maire propose de passer au vote :

POUR : 11 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 3+1 Pouvoir (Thomas COUCHE – John GARNIER – Michel TRITRE et Romain CHATTON qui lui a donné pouvoir.)

Le choix de la CAO est validé et la société CASAL SPORT est retenue à la majorité pour le lot n° 2 : Fourniture d'un plateau sportif pour un montant de 37 278.00 € HT (variante plus petite avec option gazon synthétique et panneau de basket extérieur). Les sommes seront bien entendu inscrites au BP 2018 et le maire est autorisé à signer la commande des travaux et tous les documents en rapport.

③ TRAVAUX DE REPARATIONS DE VOIRIES

La municipalité a consulté pour deux types de travaux de réparation de voiries :

- Les travaux de réparations ponctuelles au « point à temps »
- Des travaux de réparation suite aux dégâts liés aux intempéries (crue du Rahin en janvier 2018) dans 3 secteurs : la rue du charbonnier – la rue des carrières et la rue du Rapois.

Un appel à concurrence a été lancé pour les deux types de travaux sous forme de publication sur le site de la commune mais aussi en contactant directement diverses entreprises en leur adressant le cahier des charges.

La CAO se tenant le 21-02-2018, il a été proposé aux membres de la CAO d'analyser ces offres en fin de séance. Il est ainsi présenté en conseil les différentes offres sous forme de tableau d'analyse.

Concernant les travaux de « PATA » il est proposé de retenir la société COLAS qui est la mieux - disante et de retenir 7 jours afin de traiter un maximum de routes pour un montant total de 16 450.00 € HT. Ces travaux seraient réalisés au printemps 2018 et les sommes correspondantes inscrites au BP 2018.

Le Maire propose de passer au vote :

POUR : 14 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

L'offre de la société COLAS est retenue à l'unanimité pour les travaux de PATA (7 jours) pour un montant de 16450.00 € HT. Le Maire est autorisé à signer tous les documents en rapport.

Concernant les réparations liées aux intempéries, il est proposé de retenir la société COLAS pour un montant de 6 681.00 € HT qui est la mieux-disante pour ces travaux dans la rue du charbonnier, la rue des carrières et la rue du Rapois. Concernant la rue du Rapois un devis complémentaire a été proposé par la société COLAS pour la réalisation d'un bitume fluxé sur la zone allant du pont du Rapois (compris) au candélabre situé à la fin de la zone touchée par les intempéries soit environ 400 m2 pour un montant de 1 952.50 € HT. Cet enduit final devra par contre être réalisé après les travaux de réfection du pont pour lesquels l'appel d'offres est en cours.

Le Maire rappelle que les assurances ne prennent pas en charge les réparations de voiries.



Le Maire propose de passer au vote :

POUR : 14 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Les offres de la société COLAS sont retenues à l'unanimité pour un montant de 6681.00 € HT pour la réparation des voiries et 1 952.50 € HT pour la réalisation d'un bitume fluxé au niveau de la rue du Rapois. Le Maire est autorisé à signer tous les documents en rapport.

④ TRAVAUX D'ACCES PMR à L'ÉGLISE

Conformément à l'agenda d'accessibilité programmé, la municipalité souhaite rendre accessible l'église Saint Pancrace, ce qui nécessite quelques travaux d'aménagement. Ainsi, il est prévu de créer une place de stationnement PMR au plus près du haut du parvis de l'église et de l'entrée du cimetière et de créer une bande d'éveil à la vigilance.

Suite à l'appel lancé, deux sociétés ont répondu : la société ROGER MARTIN et la société COLAS.

L'offre de la société COLAS étant la mieux-disante, il est proposé de la retenir pour un montant de 7 360.00 € HT

Le Maire propose de passer au vote :

POUR : 14 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

L'offre de la société COLAS est retenue à l'unanimité pour un montant de 7 360.00 € HT.

⑤ CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR

Il est proposé de créer un poste d'animateur territorial pour satisfaire aux besoins d'encadrement de l'équipe périscolaire. L'animateur a un rôle d'encadrement, il est chargé de concevoir, coordonner et mettre en œuvre les activités d'animation.

Le Maire propose de créer ce poste à compter du 28-02-2018. Et propose de passer au vote :

POUR : 14 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'animateur à compter du 28-02-2018.

⑥ POINT SUR LE PERISCOLAIRE A LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2018.

Avec le retour de la semaine à 4 jours en septembre 2018, la municipalité souhaite que la CCRC mette en place un accueil périscolaire le mercredi matin (le mercredi après-midi existe déjà actuellement et devra bien entendu être maintenu) afin que les parents qui le souhaitent puissent y faire garder leurs enfants, au même titre qu'ailleurs au sein de la communauté de communes.

En effet, il apparaît tout à fait logique et licite qu'un tel service existe dans la troisième commune la plus peuplée de la CCRC alors qu'il existe dans des communes bien moins peuplées.

Par ailleurs, ce service permettra aux employés de rester auprès des enfants et des parents qu'ils connaissent déjà bien.

Le Maire propose de voter une telle motion et de l'adresser au Président de la CCRC afin que ce service existe à Plancher-Bas à la rentrée de septembre 2018.

POUR : 14 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

La mention est adoptée à l'unanimité et sera adressée au Président de la CCRC.

⑦ COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION EXERCICE 2017

Pour évoquer le compte administratif et le compte de gestion, la parole est laissée à Bruno GAUCHON adjoint en charge des finances.

Il est rappelé que les documents comptables nécessaires à l'étude et à la compréhension de ces points ont été transmis à toutes les conseillères et tous les conseillers municipaux, par mail ou courrier le 21 février 2018.

L'article L2121-14 du CGCT précise que dans les séances où le compte administratif du Maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Le Maire peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Monsieur GAUCHON est ainsi proposé comme président de séance jusqu'au retour du Maire après le vote. Le conseil municipal accepte à l'unanimité par 14 voix + 3 pouvoirs.

Bruno GAUCHON commence en remerciant tous les acteurs qui au quotidien consacrent beaucoup de temps et d'énergie à rechercher et à mettre en œuvre des solutions permettant d'obtenir le meilleur « rapport qualité/prix » : les élus, les employés municipaux, les enseignants, les pompiers et les associations subventionnées par la commune.



NOTE DE PRESENTATION

Le programme des investissements a été engagé conformément aux prévisions, et l'ensemble des travaux a été achevé dans l'année.

Nous avons enregistré des recettes pour 862 847.00 EUR constituées à 72 % de l'excédent de fonctionnement 2016 ; le reste provenant des taxes d'aménagement, du fonds de compensation de la TVA, des cessions et des subventions (ces dernières faisant d'ailleurs l'objet d'une recherche et d'un suivi méticuleux).
Aucun recours à un nouvel emprunt n'a été nécessaire.

Nous avons réalisé des dépenses incluant :

- 214 765.00 EUR de remboursement du capital des emprunts (auxquels il faut ajouter, dans la section fonctionnement 95 265 EUR pour les intérêts
- 480 066 EUR consacrés aux nouveaux investissements, en nette progression par rapport à 2016 et consistant principalement en :
 - Création d'une salle d'archives à la mairie
 - Travaux de réaménagement de la place de la Liberté et des extérieurs de la salle Brassens
 - Rue des Carrières
 - Rénovation énergétique de l'école maternelle (maîtrise d'ouvrage)
 - Installation du parcours santé
 - Achat d'équipements (Ateliers : chaudière, débroussailleuse - Ecoles : cuisinière, lave-linge, imprimante - Pompiers : communication)
 - Travaux en forêt

Les dépenses et les recettes qui ne seront comptabilisées qu'en 2018 constituent les restes à réaliser à reporter :

- Paiement des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement
- Encaissement du solde de DETR et de soutien public à l'investissement pour les travaux de la place, de la réserve parlementaire pour les travaux de la salle des archives de la mairie.
-

Le résultat net comptable de la section investissement s'établit ainsi à + 163 326 EUR pour 2017 et permet à la section investissements de « repasser dans le vert » pour la première fois depuis de très nombreuses années.

Au niveau du Fonctionnement, la poursuite des efforts pour maîtriser les dépenses, tout en améliorant le niveau de services à la population et d'animations du village, porte ses fruits et permet de dégager **un excédent de 625 988 EUR**. Cet excédent, sensiblement égal à celui de 2016 et supérieur à nos prévisions, permet d'envisager très sereinement le programme d'investissements 2018 qui est bien chargé.

Le programme d'entretien des voiries s'est poursuivi et accentué avec 121 464 EUR de dépenses contre 89 271 EUR en 2016.

Globalement, le résultat net cumulé 2017 s'établit à 755 937 EUR, de nouveau en nette progression par rapport à l'année précédente (+ 29%).



RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 :

COMPTE ADMINISTRATIF		PREVU 2017	REALISE 2017	REPORTS 2016	RAR A REPORTER	RESULTAT CUMULE 2017	RESULTAT CUMULE 2016
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	1246934.00	1249358.08	0		625988.10	618418.55
	RECETTES	1752562.00	1875346.18	0			
INVESTISSEMENTS	DEPENSES	858769.20	699521.50	33376.93	134766.00	60174.43	-305154.93
	RECETTES	837260.55	862847.86	0	64991.00		
RESULTAT NET						686162.53	313263.62

COMPTE DE GESTION			REALISE 2017	REPORTS 2016	RAR A REPORTER	RESULTAT CUMULE 2017	RESULTAT CUMULE 2016
FONCTIONNEMENT	DEPENSES		1249358.08	0		625988.10	618418.55
	RECETTES		1875346.18	0			
INVESTISSEMENTS	DEPENSES		699521.50	33376.93		129949.43	-33376.93
	RECETTES		862847.86	0			
RESULTAT NET						755937.53	585041.62

ETAT DE LA DETTE

7 crédits en cours pour un capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 de 1 842 982 €. Remboursements jusqu'en 2033. Ce qui représente 31 % de nos dépenses d'investissement (contre 41 % en 2016) et 8 % de nos dépenses de fonctionnement (contre 11 % en 2016).

Le taux d'endettement est de 919 € par habitant sachant que la moyenne des communes de même importance se situe à 959 € par habitant.

Monsieur GAUCHON demande de passer au vote afin :

- **D'approuver le COMPTE DE GESTION 2017 établi par la Trésorerie**

POUR : 12 + 2 Pouvoirs (Monsieur le Maire ne vote pas) - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 2 (Michel TRITRE et Romain CHATTON qui lui a donné pouvoir)

LE COMPTE DE GESTION 2017 de la Trésorerie est approuvé à la majorité.

- **D'approuver le COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

POUR : 12 + 2 Pouvoirs (Monsieur le Maire ne vote pas) - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 2 (Michel TRITRE et Romain CHATTON qui lui a donné pouvoir)

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 est approuvé à la majorité.

- **D'AFFECTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

L'exercice 2017 présente un excédent de fonctionnement de 625 988.10 €. Il est proposé que la totalité soit affectée aux recettes d'investissements 2018 sachant que la totalité de l'excédent d'investissement soit 163 326.36 est automatiquement affectée au solde d'exécution d'investissements reporté

POUR : 13 + 3 Pouvoirs (Monsieur le Maire ne vote pas) - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2017 soit 625 988.10 € en recettes d'investissement 2018.

Monsieur le Maire reprend sa place et remercie à son tour toutes les autrices et tous les auteurs de la bonne santé financière de la commune



QUESTIONS DIVERSES.

1- Monsieur le Maire revient sur les travaux de réfection de la sous face du parvis de la salle des fêtes et des réparations suite aux infiltrations dans le bar de la salle des fêtes. Un devis a été demandé, dans l'urgence, à l'entreprise RIVIER de Plancher-Bas, lequel a été intégralement retenu par l'expert de l'assurance Groupama qui nous autorise à réaliser les travaux et nous assure de leur prise en charge intégrale (sauf franchise de 288 €). Ces devis sont présentés en séance. Pour des raisons de sécurité (dalles menaçant de tomber, structure déformée) il est proposé de lancer au plus vite ces travaux.

Le Maire demande de passer au vote afin de l'autoriser à signer les devis présentés par la société RIVIER.

POUR : 14 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

Le conseil municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer le devis concernant la sous face du parvis pour un montant de 4493.32 € HT et le devis concernant la réfection du bar pour un montant de 834.22 € HT.

2- Les parents d'élèves utilisant l'arrêt de bus impasse de la rigole ont émis le souhait de pouvoir bénéficier d'un abri à ce endroit. La commune n'étant pas propriétaire du foncier de l'emprise de cet arrêt, il est proposé de faire la demande au conseil départemental afin de pouvoir implanter, aux frais de la commune, un abribus sur la parcelle qui appartient au conseil départemental.

Sous réserve de l'accord du conseil départemental, il est proposé d'autoriser le maire à passer commande d'un abribus (même modèle et même couleur) que ceux remplacées en 2016-2017.

POUR : 14 + 3 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Après accord du conseil départemental pour l'implantation d'un abri, le Maire est autorisé à commander un abribus.

Pas d'autre question

La séance est levée à 21H45

